

## La Sécurité routière en ligne

### Un nouveau site Internet

Le site, qui existe depuis 1996, va faire l'objet d'une importante refonte. L'objectif : en faire un site interministériel qui s'adressera avant tout aux acteurs de la sécurité routière.

Fin 2002, une étude a été engagée pour déterminer son repositionnement. La priorité est de rendre ce site utile pour les partenaires, mais sans oublier le grand public. Le site va évoluer en deux temps :

• **Une nouvelle version dès juillet**

Cette version permettra d'améliorer rapidement l'organisation du site, à partir du contenu existant et d'informations captées sur d'autres sites.

Ce qui va changer en juillet 2003 :

- le nom de domaine sera [www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)
- la charte graphique
- une rubrique « Actualités »
- l'accès à l'information se fera par thèmes (la politique de sécurité routière, le véhicule, la route, l'information routière, l'éducation routière, le contrôle-sanction, les accidents-statistiques).

• **La version finale en 2004 basée sur une dimension interministérielle plus développée :**

- des outils pour les acteurs et une valorisation des initiatives locales
- un accès à l'information via plusieurs chemins (accès par public cible, par dossiers, par moteur de recherche, par présence à la « une » du site...)
- un contenu des rubriques plus étoffé, ce qui permettra de répondre aux attentes du public et de diminuer le flux de courriers et de courriels
- une nouvelle rubrique, destinée aux futurs acteurs : « Comment agir pour la sécurité routière ? »
- grâce au principe du « comarquage », le contenu du site de la Sécurité routière pourra être diffusé sur d'autres sites partenaires.

> **Contact :** pour le site Internet : [www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)  
Valérie Jakubowski, webmestre. [Valerie.Jakubowski@equipement.gouv.fr](mailto:Valerie.Jakubowski@equipement.gouv.fr)  
Fax : 01 40 81 80 98.

### Une base nationale pour les actions locales

L'objectif : améliorer l'échange d'expériences

#### Pourquoi ?

Les Plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR) mis en place chaque année par les 100 préfectures contiennent un diagnostic sur l'accidentologie et des fiches descriptives des actions envisagées. À l'heure actuelle, ils sont exploités de manière manuelle par la Sécurité routière ; quant aux préfectures, elles ne disposent pas de tableaux de bord des actions en cours dans leur département. Une mise en ligne s'imposait.

#### Quel contenu ?

La base d'actions locales se présente sous la forme d'un site Web qui gère les actions locales au moyen d'une base de données centrale, pour tous les départements, les pôles d'animation et la DSCR. Grâce à cette base nationale structurée, chaque acteur du réseau peut ainsi découvrir et faire partager des initiatives locales diverses. Une rubrique « Actions locales » contient descriptif, enjeu,

cible, montage financier, bilan et coordonnées des responsables. La rubrique « Documents » permet de diffuser plus facilement les lettres et circulaires de la DSCR ; tous les PDASR 2002 y sont archivés.

Le site permet également de se tenir informé des réunions, formations ou visites organisées dans son département.

#### Qui peut y accéder ?

Cette base nationale est accessible **uniquement aux membres du réseau de sécurité routière** puisqu'elle est protégée, avec un accès contrôlé par login et mot de passe. Chaque acteur du réseau, une fois identifié, peut saisir, visualiser, modifier, valider et imprimer ces données depuis un poste de travail connecté à Internet, avec un simple navigateur.

À noter : la rubrique « Acteurs » permet d'identifier l'ensemble des acteurs au service de la sécurité routière dans les départements, dans les pôles d'animation et au niveau national.